

ENTREPRISES - Mesures et programmes d'aide reliés à la pandémie du COVID-19

MAIN-D'ŒUVRE							
Nom du programme	Gouvernement	Ministère	Lien internet (formulaire, information)	Dates en vigueur	Description / Critères d'admissibilité (informations clés)	Modalités	Coordonnées
Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)	Québec, en partenariat avec la Croix-Rouge	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/programme-aide-temporaire-aux-travailleurs/	19 mars 2020	Travailleurs adultes âgés de 18 ans ou plus qui sont en isolement pour contrer la propagation du virus COVID-19, ne peuvent gagner en totalité leur revenu de travail et qui ne sont pas admissibles à un autre programme d'aide financière. Critères d'admissibilité : ils ont contracté le virus ou présentent des symptômes; ils ont été en contact avec une personne infectée; ils reviennent de l'étranger. Avant de faire une demande d'aide financière : s'assurer que l'employé n'est pas admissible à une indemnité de son employeur ni à une assurance privée, et qu'il n'est pas couvert par les programmes gouvernementaux, notamment : l'assurance-emploi au gouvernement fédéral. Information nécessaire : Date de naissance, Adresse de résidence, Numéro de téléphone Adresse de courriel, La date de début de la période d'isolement et la date de fin réelle ou prévue. Nom et coordonnées de l'employeur ou de l'entreprise. Date du dernier jour de travail. Total des revenus de l'année 2019 sur le feuillet T4 envoyé par l'employeur.	573 \$ / semaine pendant 14 jours jusqu'à un maximum de 28 jours.	1 877 644-4545 (sans frais) Heures d'ouverture : de 8 h à 20 h, tous les jours
Assurance-emploi	Canada	Emploi et Développement social Canada	https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus.html#h2.1.3.1	15 mars 2020	Élimination du délai de carence obligatoire d'une semaine pour les personnes en quarantaine qui demandent des prestations de maladie de l'assurance-emploi Élimination de l'obligation de fournir un certificat médical pour avoir accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi		Numéro additionnel spécifique pour Assurance emploi: 1 833 381-2725
Allocation de soins d'urgence (Soutien du revenu temporaire pour les travailleurs et les parents)	Canada	Agence du revenu du Canada (ARC)	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html	Avril 2020	Pour les personnes qui ne peuvent pas travailler et qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi et inclut les personnes atteintes de la COVID-19, les personnes en quarantaine, les personnes en isolement volontaire, les personnes qui doivent s'occuper d'une personne atteinte de la COVID-19 ou des parents qui ne peuvent aller travailler car ils doivent garder les enfants. La demande de prestation sera disponible à compter d'avril 2020, et les Canadiens devront attester qu'ils répondent aux critères d'admissibilité. Ils devront renouveler leur attestation d'admissibilité toutes les deux semaines. Les Canadiens disposeront de trois moyens pour faire la demande de prestation : - à l'aide du portail sécurité Mon dossier de l'ARC; - à l'aide de leur compte sécurisé Mon dossier Service Canada; - en téléphonant à un numéro sans frais doté d'un mécanisme de demande automatisé.	900 \$, aux deux semaines, pendant 15 semaines	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/organisation/coordonnees.html
Allocation de soutien d'urgence	Canada	Agence du revenu du Canada (ARC)			Aux travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'AE et qui risquent de perdre leur emploi.		
Travail partagé de l'assurance-emploi	Canada	Emploi et Développement social Canada	https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus.html#h2.1.3.1 https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/mesures-temporaires-secteur-forestier.html https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/guide-demandeur.html	15 mars 2020, jusqu'au 14 mars 2021	Travailleurs qui acceptent de réduire leur horaire de travail normal en raison de nouvelles circonstances indépendantes de la volonté de leur employeur en faisant passer la durée d'admissibilité des ententes de travail partagé à 76 semaines, en assouplissant les conditions d'admissibilité et en simplifiant le processus de demande Vous pouvez déposer une demande si vous subissez un ralentissement des activités commerciales liées à l'épidémie mondiale de COVID-19, si vous avez: - des ententes de travail partagé (TP) signées entre le 15 mars 2020 et le 14 mars 2021; - des ententes de TP qui ont débutées ou se sont terminées entre le 15 mars 2020 et le 14 mars 2021; - des ententes de TP qui se sont terminées entre le 23 juin 2019 et le 14 mars 2020 et qui sont dans la période d'attente obligatoire. La demande de Travail partagé doit être présentée au moins 30 jours avant la date de début demandé. Avant de présenter la demande, l'employeur doit en discuter avec les employés et leur remettre le Guide de l'employé. La diminution des activités commerciales doit correspondre à environ 10 %, être temporaire et directement ou indirectement liée à l'impact de la COVID-19. Toucher au moins 2 employés de la même unité de travail partagé. Comprendre un plan de redressement Il est important de vérifier quels employés peuvent faire partie de l'unité de travail partagé (voir la section «Qui n'est pas admissible au Programme?») Tous les membres d'une unité de Travail partagé doivent accepter de réduire leurs heures de travail selon le même pourcentage et de partager le travail disponible.		
Subventions salariales temporaire aux petites entreprises	Canada		https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/covid19-entreprises.html	À partir de début avril	Les entreprises pourront bénéficier immédiatement de cette mesure de soutien en réduisant leurs versements d'impôt sur le revenu retenus sur la rémunération de leurs employés. Parmi les employeurs qui bénéficient de cette mesure figureront les sociétés admissibles à la déduction pour petites entreprises ainsi que les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance.	Égale à 10 % du salaire des employés, pendant 3 mois : avec \$1,375 par employé pour un maximum de \$25,000 par entreprise	
FINANCES							
Nom du programme	Gouvernement	Ministère	Lien internet (formulaire, information)	Dates en vigueur	Description / Critères (informations-clés)	Modalités	Coordonnées
Fonds d'investissement de Sherbrooke Innopole			https://sherbrooke-innopole.com/	18 mars 2020	Moratoire capital et intérêts	pendant 3 mois	819 821-5577
Compte du Canada (Plan d'intervention économique du Canada)	Canada	Exportation et développement Canada Ministère des finances	https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-d-intervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html		Soutien supplémentaire aux entreprises canadiennes à l'aide de prêts, de garanties ou de polices d'assurance en cette période		

Programme de crédit aux entreprises - Volet BDC	Canada	Banque de développement du Canada (BDC)	https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx?special:initiative-covid19	18 mars 2020	Programme déployé conjointement par la BDC et EDC, en collaboration avec les banques à chartes, afin d'offrir plus de 10 milliards de dollars de soutien supplémentaire ciblant en grande partie les petites et moyennes entreprises. – Prêts de fonds de roulement jusqu'à 2 M\$ assortis de modalités souples et report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à six mois pour les entreprises admissibles – Report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, sans frais, pour les clients existants dont l'engagement de prêt total à BDC est de 1 M\$ ou moins – Réduction des taux pour les nouveaux prêts admissibles	Les entreprises admissibles devaient être financièrement viables avant que les effets du coronavirus ne se fassent sentir. Engagement minimum avec la BDC de 100 000 \$.	Les entreprises qui ont besoin de soutien par l'entremise du PCE doivent d'abord contacter leurs institutions financières pour évaluer leur situation. Les institutions financières vont recommander leurs clients existants à BDC et EDC lorsque leurs besoins s'avèrent supérieurs à ce qui est disponible dans le secteur privé uniquement. Les clients existants de BDC doivent communiquer avec leur directeur de comptes pour toute information additionnelle.
Programme de crédit aux entreprises - Volet EDC	Canada	Exportation et développement Canada (EDC)	https://www.edc.ca/fr/campagne/coronavirus-covid-19.html		Programme déployé conjointement par la BDC et EDC, en collaboration avec les banques à chartes, afin d'offrir plus de 10 milliards de dollars de soutien supplémentaire ciblant en grande partie les petites et moyennes entreprises.		Les entreprises qui ont besoin de soutien par l'entremise du PCE doivent d'abord contacter leurs institutions financières pour évaluer leur situation. Les institutions financières vont recommander leurs clients existants à BDC et EDC lorsque leurs besoins s'avèrent supérieurs à ce qui est disponible dans le secteur privé uniquement. Les clients existants de BDC doivent communiquer avec leur directeur de comptes pour toute information additionnelle.
Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	Québec	Investissement Québec	https://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/nouvelle/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html		Les entreprises admissibles, y compris les coopératives, les OSBL et les entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales, peuvent bénéficier d'un appui financier. Cette nouvelle mesure, incorporée dans le programme ESSOR, permet de pallier le manque de liquidités en raison : – d'un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services); – d'une impossibilité ou d'une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises. IQ offrira des prêts et des garanties de prêt d'un minimum de 50 000 \$ à des taux avantageux pour soutenir le fonds de roulement des entreprises Critères principaux : Relation de cause à effet vs COVID-19 + Démontrent la rentabilité post-pandémie	Un montant minimal de 50 000 \$ est attribuée sous forme de garantie de prêt, mais peut aussi prendre la forme d'un prêt	1 844 474-6367 ou le numéro de téléphone de leur bureau régional: https://www.investquebec.com/quebec/fr/nous-joindre/nos-experts.html
Mesures d'assouplissement sur les prêts et garanties de prêt en cours chez IQ	Québec	Investissement Québec	https://www.newswire.ca/fr/news-releases/covid-19-mesures-economiques-un-gouvernement-proactif-pour-aider-les-entreprises-du-quebec-883274053.html		Mesures d'assouplissement sur les prêts et garanties de prêt en cours chez IQ		
Fonds local d'investissement (FLI)	Québec	Ministère de l'Économie et de l'Innovation	https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-local-dinvestissement-fl/		Un moratoire de trois mois a été instauré pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des fonds locaux d'investissement (FLI). Les intérêts accumulés au cours de cette période seront additionnés au solde du prêt. Cette mesure s'ajoute au moratoire déjà en place dans le cadre de la plupart des politiques d'investissement en vigueur dans les MRC, lequel peut atteindre douze mois.		Moratoire de trois mois sur les prêts déjà accordés via les FLI
Mesures d'assouplissement de la CNESST pour les employeurs	Québec	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/Pages/20-mars-2020-quebec.aspx	20 mars 2020	À compter d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre : – les employeurs ont jusqu'au 31 août 2020 pour effectuer le paiement de leur État de compte lié à la cotisation à la CNESST. De plus, aucune pénalité ni aucuns intérêts ne seront exigés pendant cette période – le délai pour transmettre la Déclaration des salaires 2019 est prolongé. Les employeurs ont jusqu'au 1er juin 2020 pour la transmettre – il y aura tolérance dans l'application des délais pour le dépôt de plaintes, par exemple pour la transmission des documents nécessaires à une enquête – la signification des constats d'infraction pour des infractions aux lois que la CNESST fait appliquer est limitée pour nous permettre d'agir en cas de situation grave, notamment dans les cas d'accident grave ou mortel – les exécutions de jugement sont suspendues, limitées aux cas de force majeure ou intertempores – la transmission de mises en demeure est suspendue ou limitée aux cas de force majeure – le dépôt des certificats de défaut de paiement est suspendu ou limité aux cas de force majeure		Les employeurs sont invités à utiliser prioritairement les services en ligne : cnesst.gouv.qc.ca/mon-espace

OPÉRATIONS (incluant Exportations)

Nom du programme	Gouvernement	Ministère	Lien internet (formulaire, information)	Dates en vigueur	Description / Critères (informations-clés)	Modalités	Coordonnées
Assouplissement pour la production des déclarations de revenus	Québec		https://www.revenuquebec.ca/fr/covid19/		Les sociétés de personnes qui devaient, pour l'exercice financier qui se termine en 2019, produire leur déclaration de renseignements des sociétés de personnes (formulaire TP-600) au plus tard le 31 mars 2020 pourront plutôt produire cette déclaration au plus tard le 1er mai 2020.		
Report du paiement des soldes d'impôt	Québec-Canada	Revenu Québec et ARC	https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/details/167319/2020-03-18/ https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19.html#business	18 mars 2020	L'ARC et Revenu Québec permettront aux entreprises de reporter jusqu'au 31 août 2020 le paiement des impôts et acomptes provisionnels exigibles.	Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'appliquera si votre solde dû est payé avant le 1er septembre 2020.	
Moratoires de Desjardins et des banques			https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1672597/coronavirus-hypothèque-pret-desjardins-td-fermeture-banques	18 mars 2020	Report des paiements d'hypothèques pendant un maximum de 6 mois et possibilité d'allègement sur autre produits de crédit	Communiquer avec votre directeur de compte	
Appel aux manufacturiers	Canada		https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/maintenirfairecroitre/ameliorentreprise/aide-manufacturiers.html https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/20/premier-ministre-annonce-plan-canadien-de-mobilisation-du-secteur		Dans le cadre du Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19, le gouvernement du Canada souhaite : 1. Donner les outils nécessaires aux chaînes de fabrication d'entreprises canadiennes déjà établies et augmenter rapidement la production d'autres entreprises qui fabriquent déjà des produits qui aideront à lutter contre la COVID-19. 2. Soutenir les entreprises canadiennes qui disposent d'équipements pouvant être modifiés ou d'installations qui pourraient être réorganisées rapidement pour répondre aux besoins médicaux.		Veuillez envoyer une brève description de votre offre à ic.mid-dim.ic@canada.ca

Appel aux fournisseurs	Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	https://achatsetventes.gc.ca/appele-a-tous-les-fournisseurs-aider-le-canada-a-combattre-le-covid-19	<p>Produits</p> <ul style="list-style-type: none"> – Masques N95 à usage unique – Masques chirurgicaux à usage unique – Gants en nitrile – Gants en vinyle – Chemises d’hôpital – Bouteilles de désinfectant pour les mains <p>Services</p> <ul style="list-style-type: none"> – Services de gardien/de sécurité – Services de soins infirmiers – Services d’alimentation – Services de blanchisserie – Services d’entretien ménager – Services de soins personnels – Services de soutien en technologies de l’information (TI) 	Remplir notre formulaire de demande pour les produits et services liés à la maladie du coronavirus (COVID-19): https://achatsetventes.gc.ca/formulaires/ai-der-le-canada-a-combattre-la-covid-19-formulaire-de-soumission
------------------------	--------	--	---	--	--

INNOVATION ET R-D							
Nom du programme	Gouvernement	Ministère / Organisation	Lien internet (formulaire, information)	Dates en vigueur	Description / Critères (informations-clés)	Modalités	Coordonnées
Programme Défi « COVID-19 »	Canada	Conseil national de recherches du Canada (CNRC)	https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/reaction-cnrc-pandemie-covid-19		Le programme vise à réunir des équipes de partenaires du gouvernement, du milieu universitaire et du secteur privé avec l’objectif de répondre à des besoins à moyen terme de l’Agence de la santé publique du Canada et de Santé Canada, notamment en ce qui concerne le matériel de protection individuelle, les produits désinfectants, les diagnostics et les tests de dépistage, les produits thérapeutiques et les technologies de suivi de maladies.		
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	Canada	Conseil national de recherches du Canada (CNRC)	https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/reaction-cnrc-pandemie-covid-19		– Financement de projets prometteurs qui accéléreront le développement de technologies axées sur la lutte à la pandémie de la COVID-19 – Liaison avec Solutions innovatrices Canada pour que les solutions les plus prometteuses soient retenues aux fins de l’approvisionnement		
Parrainage d'essais cliniques	Canada	Santé Canada	https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/reaction-cnrc-pandemie-covid-19		Possibilité de faciliter les essais cliniques d’entreprises et de chercheurs ayant des médicaments, des dispositifs médicaux ou des produits de santé naturels qui pourraient être efficaces pour traiter ou diagnostiquer COVID-19		– Essais avec des médicaments pharmaceutiques : OCT_BEC_Enquiries_Enquetes@hc-sc.gc.ca – Essais avec la biologique ou les produits radiopharmaceutiques : hc.bgtd.ora.sc@canada.ca – Essais avec des produits de santé naturels : NHPD-CTA.DEC-DPSN@canada.ca – Essais expérimentaux sur des instruments médicaux : hc.meddevices-instrumentsmed.sc@canada.ca
Fonds stratégique pour l’innovation	Canada	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2020/03/20/nouvelles-mesures-cadre-du-plan-canadien-de-mobilisation-du		Soutien rapide à des entreprises canadiennes qui réalisent des projets de recherche et de développement prometteurs à grande échelle et bien avancés. Ces projets permettront d’élaborer des mesures pour lutter contre la COVID-19, y compris des vaccins et des fournitures médicales essentielles.		
Programme Solutions innovatrices Canada	Canada	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2020/03/20/nouvelles-mesures-cadre-du-plan-canadien-de-mobilisation-du		Le gouvernement du Canada lancera des défis qui viseront à répondre aux besoins immédiats du système de santé canadien.		
Assouplissement des modalités d’approvisionnement	Canada		https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2020/03/20/nouvelles-mesures-cadre-du-plan-canadien-de-mobilisation-du		La stratégie d’approvisionnement prévue dans le Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19 fera en sorte que les programmes d’innovation du gouvernement seront plus ouverts et pourront financer immédiatement des projets prometteurs pouvant aider à lutter contre la COVID-19.		